

# La source de Dymon

Bulletin municipal n°45 - février 2016

DYMON



Entourés de Mme la Députée, Marie-Louise FORT, Mesdames les conseillères départementales Elisabeth FRASSETTO et Erika ROSET, l'Adjudant-Chef Michel LALOYLAUX représentant le Major de Villeneuve S/Yonne et du conseil municipal, Monsieur le maire Marc BOTIN commence ses vœux par ces mots : C'est un vrai bonheur de se retrouver en ce début d'année 2016 pour célébrer ensemble l'année qui débute.



Jamais nos communes n'ont été confrontées à autant de difficultés. L'année 2015 laisse son cortège d'espoir, de réussites, de regrets, de passion et d'envies. Elle nous laisse aussi un profond traumatisme dû à tous ces attentats dont des innocents sont morts et des familles brisées. Nous devons proclamer haut et fort ce que veut dire liberté, égalité, fraternité, mais surtout la liberté de vivre ensemble avec nos différences.

Nos communes sont en difficultés financières en raison de la baisse des dotations d'état et de la baisse des rentrées fiscales dûes à la crise. Ce qui est plus grave, c'est que dans le même temps, on nous impose de lourdes charges supplémentaires, exemple : Des nouveaux rythmes scolaires et la difficulté de sa mise en place.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, nous faisons parti de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais qui regroupe 28 communes. Le premier Ministre, au congrès des maires, ayant confirmé la prolongation d'une dotation pour les Communautés d'Agglomération créées au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour SENS le montant de cette dotation se monte à 1.8 millions d'euros de façon perenne, il fallait travailler dans l'urgence pour créer cette Communauté d'Agglomération, remercie Mme la Député-maire de Sens pour sa réactivité auprès du Préfet.

Des regroupements sont indispensables pour que notre territoire soit plus fort dans le contexte européen et international. Les temps sont durs, mais il y a des raisons d'espérer. La période de crise que nous connaissons, comme les autres, finira bien par passer.

Lorsque nous réunissons nos forces pour développer l'économie, lorsque nous travaillons à améliorer les conditions résidentielles de nos habitants, lorsque nous faisons le choix de développer nos événements sportifs et culturelles pour renforcer notre image de marque, lorsque nous lisons l'impôt pour assurer l'équité fiscale sur notre territoire, ALORS OUI, nous préparons demain.

La plus sûre raison d'espérer, c'est vous tous, chacun dans vos responsabilités. L'heure est au rassemblement, à l'audace, à l'action et à la solidarité. Tous ensemble battons-nous pour créer les conditions d'un avenir plus radieux.

Monsieur le maire remercie tous les services de la commune, les services administratifs et techniques, les enseignantes et enseignants, le service de l'eau, tous les Syndicats, toutes les associations, le personnel soignant, les forces de l'ordre, toutes celles et ceux qui contribuent à la vie de notre commune, sans oublier de remercier son équipe municipale pour le soutien et les compétences qu'elle lui apporte.

Différents opérations faites cette année : L'achat d'un terrain rue Bertiau afin de lotir cet espace, le changement des fenêtres à la mairie, la toiture au-dessus du salon de coiffure, pose d'un pare-ballon au terrain de sport, l'achat de l'ancienne boulangerie, la démolition de la propriété RIGOLLET et l'aménagement d'un parking à cet endroit, démoussage de la toiture de l'Eglise, la clôture et les plantations autour de la poche à incendie des Bauquins, les différents travaux de voirie et tous les travaux d'entretien courant.

C'est aussi beaucoup d'actions et manifestations en tout genre, proposées et organisées par la commune et les différentes associations.

Mr le maire invite la population à l'Assemblée Générale de l'A.P.P.E.D, association qui vient en aide à notre commune pour la rénovation de l'Eglise.

Une pensée toute particulière pour ceux qui sont dans la souffrance, la maladie ou le besoin et aussi pour ceux qui nous ont quitté cette année.

Bienvenue à tous les nouveaux habitants de notre commune

Avant de lever nos verres, Marc BOTIN remercie très chaleureusement Patrick JACQUET , Eddy RIGAULT et les adjoints qui l'aident pour la préparation du buffet.



Bonne et heureuse année 2016.

## Calendrier

Date	Manifestation	Organisateur	Lieu
Jeu <span style="font-variant: small-caps;">di</span> 21 Janvier au Sa <span style="font-variant: small-caps;">me</span> di 20 Fé <span style="font-variant: small-caps;">v</span> rier 2016	Recense <span style="font-variant: small-caps;">m</span> ent de la population	INSEE	Dixmont
Di <span style="font-variant: small-caps;">m</span> anche 17 Av <span style="font-variant: small-caps;">r</span> il 2016 à 7h30	Randonnée	Commission Environnement et Comité des fêtes	Prieuré de l'Enfourchure
Di <span style="font-variant: small-caps;">m</span> anche 22 Ma <span style="font-variant: small-caps;">i</span> 2016	Festival des chorales	A.P.P. E.D	Eglise Saint Gervais-Saint Protais
V <span style="font-variant: small-caps;">e</span> ndredi 27 Ma <span style="font-variant: small-caps;">i</span> et Sa <span style="font-variant: small-caps;">m</span> edi 28 Ma <span style="font-variant: small-caps;">i</span> 2016	Festival des chorales	A.P.P.E.D.	Eglise Saint Gervais-Saint Protais
Sa <span style="font-variant: small-caps;">m</span> edi 11 ju <span style="font-variant: small-caps;">i</span> n 2016 à 18h	Festival celtique	Comité des fêtes	Prieuré de l'Enfourchure
Di <span style="font-variant: small-caps;">m</span> anche 19 ju <span style="font-variant: small-caps;">i</span> n 2016 de 10h à 18h	Journées du patrimoine de pays et des moulins	A.P.P.O	Prieuré de l'Enfourchure

**JANECZKO  
PREVOST**

- Plomberie • Chauffage • Géothermie
- Electricité • Zinguerie • Climatisation

CHAPITRE - 89500 DIXMONT

☎ 03 86 96 90 69 ☎ 06 72 05 12 83

jerome.prevost89@orange.fr

**Fauviot  
YANNICK**  
yannick.fauviot@wanadoo.fr

Tél : 03 86 87 27 33 - 06 89 82 21 15

**SPÉCIALISTE DESTRUCTION**

*Quelque soit l'endroit ou la hauteur*

Nids de guêpes - Frelons  
Traitement des charpentes  
Élagage et abattage d'arbres

**7 JOURS 17**

INTERVENTION TRÈS RAPIDE  
(MOINS DE 24H)

Résultat garanti  
**100%**  
Professionnel agréé  
25 ans d'expérience

Enlèvement de cocons de chenilles professionnelles

16, rue de la Forêt - Château  
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE  
Imp : www.veoprint.com - Ne pas jeter sur la voie publique

## A.A.C DIXMONT LES BORDES

### Nos activités en 2015 :

**Le 25 février :** Assemblée Générale salle des fêtes de Dixmont sous la présidence de Monsieur LOPES qui donne sa démission après 15 années de fonctions.

- Election des membres du conseil d'administration :

**Président :** Mr COCHELIN Jean  
**Vice-Président :** Mr FRANCOIS Jacques  
**Trésorière :** Mme COCHELIN Eva  
**Trésorier adjoint :** Mr LEQUIEN Noël  
**Secrétaire :** Mr BOURGOIN Jean  
**Secrétaire adjoint :** Mr ELUAU André  
**Président d'honneur :** Mr LOPES Antoine

**19 mars :** Commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie au Monument Les Bordes, un vin d'honneur était offert suivi d'un repas couscous au foyer communal des Bordes

**22 avril :** Après-midi gaufres et jeux de société à Dixmont

**8 mai :** Commémoration de la guerre 39-45 avec la participation des enfants des écoles, début des Cérémonies à Dixmont suivi à Les Bordes, Mr LANDRY Serge a reçu la Croix du combattant. Vin d'honneur au lavoir suivi du repas traditionnel au foyer des Bordes

**30 mai :** Cérémonie aux stèles avec fanfare de Sens, participation des porte-drapeaux, vin d'honneur au lavoir des Bordes

**30 mai au 5 juin :** Voyage en Aveyron (Le Rouergue)

**4 octobre :** Salon d'automne avec stand à l'enfourchure

**11 novembre :** Cérémonie du souvenir avec les enfants des écoles. Mr LANDRY a reçu la médaille Reconnaissance de la nation, vin d'honneur et repas à Dixmont



**11 décembre :** Journée à Reims, marché de Noël et visite de la cathédrale.

## ASSOCIATION A VOS PETITES MAINS !



Face au manque de temps et au manque de bénévoles pour s'occuper de l'association, ainsi que la très faible participation lors des dernières soirées et après-midi jeux, la fermeture définitive de l'association a été décidée lors d'une assemblée générale extraordinaire au mois de décembre.

Nous avons malgré tout été ravis d'organiser et animer les ateliers pour enfants et les soirées jeux.

## Jour de fête pour nos Aînés

L'ambiance était festive et détendue le dimanche 29 novembre 2015. Entourés du maire et du conseil municipal, cinquante-cinq convives partageaient un délicieux menu de fête. Concocté par « Au plaisir du goût » de Villeneuve sur Yonne, ce repas a régalé les papilles.



La chaleur humaine et le « bien vivre ensemble » étaient au rendez-vous.

L'animation musicale était menée par la chanteuse Stéphanie d'Egriselles-le-Bocage, elle nous a fait chanter les airs du bon vieux temps. Chaque convive est reparti enchanté et s'est donné rendez-vous le dimanche 27 novembre 2016.



## « La rue aux Chansons » a célébré Dalida le 07 novembre 2015 à la salle des fêtes de Dixmont

La salle des fêtes était remplie pour ce spectacle d'hommage à Dalida, assuré par « La rue aux chansons » troupe rassemblée autour de Stéphanie d'Egriselles-Le-Bocage.

Cet ensemble, plein de gaieté, a fait revivre Dalida le temps d'une belle soirée.



## Du nouveau à Grange-Pourrain

### Terrain de boules

Depuis le temps que nous parlions du terrain de boules lors de nos fêtes de hameau, cette demande a enfin pu être satisfaite. Le point de blocage était que notre commune de Dixmont ne pouvait pas assumer le coût et la réalisation de notre projet dans son intégralité. Avec l'accord du conseil municipal pour le terrain, avec l'aide d'un heureux donateur pour la fourniture du bois d'entourage et de la visserie, avec l'aide de notre commune de Dixmont pour la fourniture du géotextile et du concassé et, surtout, avec l'aide des volontaires de notre hameau présents ces jours-là, nous avons pu réaliser notre terrain de boules qui sera à la disposition de tous, habitants de Dixmont prioritairement, puisqu'il est propriété de la commune.



Voici le déroulé des travaux en image :

← **1ere étape** : piquetage de l'emplacement et traitement de l'herbe.

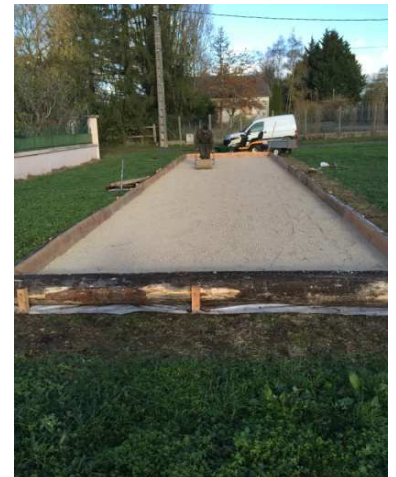


**2<sup>e</sup> étape** : pose du géotextile et de l'entourage (les idées de chacun furent nécessaires).



← Le plus dur étant fait, il est temps de passer au rafraîchissement des gosiers car nous avons travaillé sans pose jusque-là et il est midi, donc l'heure de... boire un coup.

**3<sup>e</sup> et dernière étape** : le transport et le vidage du concassé, l'étalement et le roulage « manuels ».



### Décoration de Noël

← Si le terrain de boules a été le travail des « hommes », des volontaires féminines se sont chargées, avec les moyens du bord (branches de sapin, boules et guirlandes de récupération), de décorer notre hameau.

**MERCI à toutes et à tous, ensemble tout devient possible.**



# Etoile Taxis

Successesseur des TAXI LAURENT RALLU Dixmont

**TOUTES DISTANCES**  
7 jours sur 7  
24 heures sur 24

**06.30.02.66.43**

Hospitalisation, consultation, kiné, chimio,  
rayons, dialyse, accident du travail...  
Taxis conventionnés sécurité sociale  
Liaison gare et aéroport  
Véhicules jusqu'à 9 places

Commune de stationnement : Dixmont

[etoiletaxis@gmail.com](mailto:etoiletaxis@gmail.com)



## MAÇONNERIE GÉNÉRALE



# Malaysienne de Maçonnerie

11 rue Carnot 89100 MALAY LE GRAND

 **03 86 97 25 90**

418 115 515 00011

## Hameau La Borde à la Gousse



A l'occasion de la fête d'Halloween, les habitants du Hameau La Borde à la gousse ont revêtu leurs plus beaux costumes pour défiler dans les rues...







**Didier LEFEVRE**  
Agent Général

15 rue Carnot  
89500 VILLENEUVE SUR YONNE  
Tél. 03 86 87 16 99  
E-mail : cabinet.lefevre@mma.fr  
N° ORIAS : 07 011 974 - www.orias.fr




de la terre  
La passion  
le JOLI MONDE

S.A.R.L.  
**KALLENKOOT HORTICULTEURS**  
FLEURISTERIE - JARDINERIE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE  
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

## A.P.P.E.D.

« J'aime le son du cor au fond des bois » (*Alfred de Vigny au 18<sup>ème</sup> siècle*)

« J'aime le son du cor dans cette Eglise » (*300 personnes au 21<sup>ème</sup> siècle – 24.10.2015*)

Le chœur de l'Eglise transformé en clairière : arbres, branchages, cerf ;

Dès l'entrée l'atmosphère est là.

La faune, la flore, la région, expliquées sur écran et en voix off ;

Une leçon de nature captivante.

La présentation des chiens aux côtés de leurs maîtres ;

Petite séquence cabotine.

La complainte, a capela, de la perte d'un compagnon à quatre pattes ;

Des larmes coulent.

Entre chaque tableau, les sonneurs du *Rallye de trompe de Saint Loup* ;

La puissance et la maîtrise des cors font vibrer chaque spectateur jusqu'au fond de lui-même.

Magique.

Merci à tous et notamment aux généreux donateurs ; la recette de la soirée étant de 3 695.00 €



## Une bonne nouvelle ? Si, si ça existe.

Lors de l'Assemblée générale du 22 janvier 2016, les membres du bureau de l'AP.P.P.E.D ont remis symboliquement au Maire de Dixmont

**La somme de 16 000.00 €**

Compte tenu des subventions d'Etat, du F.C.T.V.A, cette somme permettra à la commune d'effectuer les travaux de sécurisation du clocher de l'Eglise par un financement entièrement assuré, sans contribution du budget communal.

**Une matinée ménage est prévue le jeudi 07 avril 2016 à 9 heures à l'Eglise.**



## Conseil Municipal du 03 décembre 2015

Tout le Conseil Municipal était présent.

Secrétaire de séance : Mme VASSARD Nicole

### COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le retrait du périmètre de la communauté de communes des communes d'ARMEAU, LES BORDES, DIXMONT, ETIGNY, PASSY, ROUSSON, VERON, VILLENEUVE S/ YONNE,

- **APPROUVE** le retrait du périmètre de la communauté de communes des communes de BUSSY LE REPOS, CHAUMOT, PIFFONDS,

- **APPROUVE** l'extension du périmètre de la communauté de communes du Sénonais,

- **SOLLICITE** l'adhésion à la Communauté de Communes du Sénonais, en vue de former une Communauté d'Agglomération et monsieur le Préfet de l'Yonne pour la mise en œuvre de l'article L 5211-41 du Code Général des Collectivités territoriales, afin de procéder à la transformation de la Communauté de communes du Sénonais en Communauté d'agglomération,

- **VALIDE** les projets de statuts de la future Communauté d'agglomération, tels qu'annexés, et adaptés au régime d'une Communauté d'Agglomération.

- **SE PRONONCE** favorablement à la mise en œuvre d'une répartition des sièges « sans accord local »

### Acceptation de la convention dématérialisation avec la Préfecture

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la dématérialisation des documents à transmettre à la Préfecture et autorise le maire à signer la convention.

### Lancement de l'appel d'offres dossier sécurisation du clocher de l'Eglise

Le Conseil Municipal Autorise le maire à signer l'adhésion au GIP e-Bourgogne pour la dématérialisation des marchés publics et autres services à compter de Janvier 2016 et charge le maire de lancer un appel d'offres (MAPA) pour les travaux de sécurisation de l'Eglise.

### Dissolution du C.C.A.S.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de dissoudre le C.C.A.S. de Dixmont selon la Loi n° 2015-991 portant « nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe) publiée au journal officiel du 08 août 2015, supprimant l'obligation légale pour les communes de moins de 1500 habitants de gérer un C.C.A.S

### Demande de subvention voirie

Le conseil municipal charge le maire de solliciter le conseil départemental de l'Yonne pour l'obtention d'une subvention concernant les travaux de voirie programmés sur 2015 pour un montant de 56 294.24 € TTC.

### Délibération attribution des recettes de la vente du matériel provenant de la propriété 10 rue d'Eichtal à l' APPED.

Le conseil municipal accepte d'attribuer la somme de 4 830.30€ récoltée lors des vide-maison organisés les 05 et 26 juillet 2015

pour la vente du matériel provenant de la propriété 10 rue d'Eichtal à l'APPED et l'autorise à verser des sommes à la commune pour les travaux de sécurisation du clocher de l'Eglise.

### Contrat de location salle des fêtes, modalités à revoir pour la consommation électricité.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier le contrat de location de la salle des fêtes comme suit :

- Suppression du délai concernant le versement de l'acompte et encaissement avant la date de location (initialement fixé à trois mois)

- Règlement de la consommation électricité avec le solde du montant de la location après la location, sous réserve de la restitution du chèque de caution.

### Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Le conseil municipal

**EMET** un avis défavorable sur la carte de regroupement des syndicats d'aménagement des cours d'eau proposé dans le SDCI,

**PROPOSE** la carte de regroupement des syndicats existants et des communes hors syndicats depuis la confluence de l'Yonne et du Vrin exclu, jusqu'à la limite nord du département, proposé dans le compte rendu de la réunion du 3 novembre 2015,

**DIT** que cette décision et proposition seront notifiées au Préfet de l'Yonne,

**AUTORISE** le Maire à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération

### Achat d'un tractopelle

Le maire informe le conseil municipal de la vétusté et de la non-conformité de sécurité du tracto-pelle de la commune et propose l'achat d'un nouvel engin de marque FIAT KOBELCO FB 100 pour un montant de 21 600.00 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat du tracto-pelle et accepte la décision modificative au budget

### Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016.

Le conseil municipal nomme Mme LAUBE Christine coordonateur, Mmes TABOAS et QUIMBRE agents recenseurs.

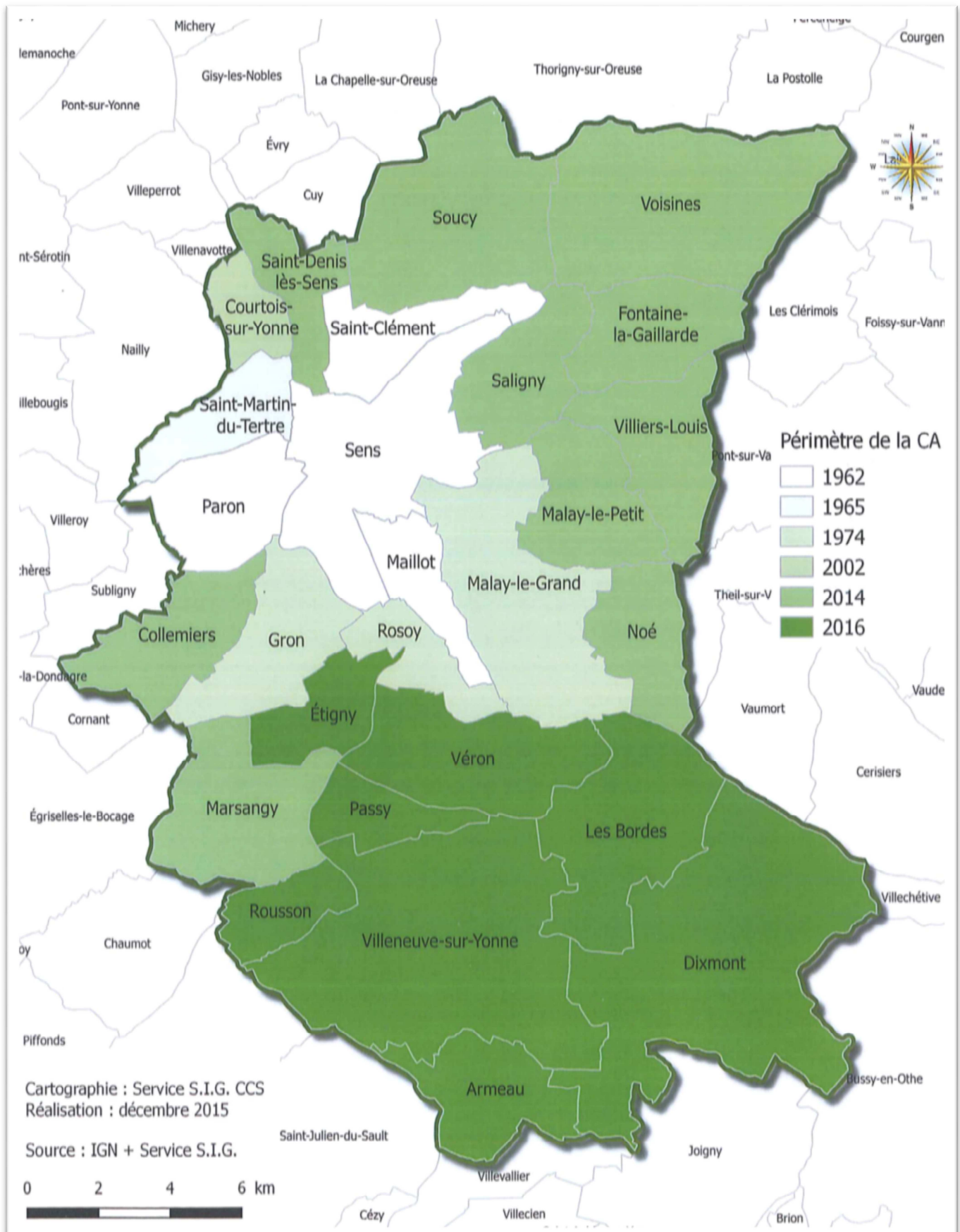
### Le Maire informe le conseil municipal

-qu'un arrêté sera pris impliquant la circulation de la rue Blanche en sens unique de la rue d'Eichtal vers la rue Saint-Gervais, pour des raisons de sécurité,

-d'une réunion avec la gendarmerie de Villeneuve sur Yonne concernant la mise en place d'une participation citoyenne.

## LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND SENONAI

### Evolution du périmètre de la Communauté d'Agglomération de 1962 à 2016



## La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais

La Communauté de communes du Sénonais se mue en Communauté d'agglomération du grand Sénonais à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, résultat d'un travail de discussion intense et rapide entre les différents maires de la future agglomération. C'est une victoire pour le dynamisme de notre territoire qui, dans un contexte de baisse de dotations de l'Etat, bénéficie d'un supplément de 1.8 million d'euros.

### Passage à la fiscalité professionnelle unique, c'est quoi ?

Pour les ménages, rien ne change : chaque commune continue à voter les taux de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières et à percevoir les recettes correspondantes.

Pour les entreprises, le régime de la fiscalité professionnelle unique se substitue à la fiscalité additionnelle. Auparavant chaque commune ainsi que la Communauté de Communes du Sénonais appliquaient ses propres taux d'imposition. Dorénavant, le taux des contributions auxquelles sont soumises les entreprises, et plus particulièrement la contribution foncière des entreprises (CFE) sont votés par la Communauté d'agglomération, cette dernière perçoit puis gère les recettes.

### LISTE DES COMPÉTENCES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

- Aménagement de l'espace et Schéma de Cohérence Territoriale.
- Actions de développement économique (Zones d'activité).
- Programme local de l'Habitat. Action et aide financière en faveur du logement social.
- Politique de la ville. Coordination des dispositifs de développement urbain.
- Aire d'accueil des gens du voyage.
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Entretien des voiries communautaires.
- Assainissement Collectif et non collectif (compétence totale en 2017).
- Eau (compétence totale en 2017).
- Protection et mise en valeur de l'environnement, lutte contre les pollutions aérienne et sonore.
- Construction et entretien d'équipements sportifs et culturels.
- Action sociale.
- Création et gestion de maisons de services au public.
- Elaboration de schéma et création d'itinéraires cyclables et pédestres (circulations douces).
- Politique du logement et du cadre de vie.
- Protection et gestion de sites naturels remarquables (Champs Captants, Parc de la Ballastière,...).
- Financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- Eclairage Public.
- Création et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.
- Soutien d'actions sportives et culturelles.



Didier LEFEVRE  
Agent Général

15 rue Carnot  
89500 VILLENEUVE SUR YONNE  
Tél. 03 86 87 16 99  
E-mail : cabinet.lefevre@mma.fr  
N° ORIAS : 07 011 974 - www.orias.fr



S.A.R.L.

**KALLENKOOT HORTICULTEURS**  
FLEURISTERIE - JARDINIERE



34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE  
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12



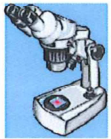
Délégation départementale de l'Yonne  
Service santé environnement  
Tel : 0820 208 520

**L'origine de l'eau**



Votre commune est alimentée en eau potable par le Puits ST-ANGE, protégé par déclaration d'utilité publique

**LE CONTRÔLE SANITAIRE**

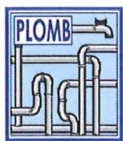


Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé par convention avec le Préfet. Les prélèvements sont effectués sur les captages, les stations de traitement et en distribution.

**INDICATIONS POUR VOTRE CONSOMMATION**



La teneur en fluor étant inférieure à 0,5 milligramme par litre, un apport en fluor est recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin traitant ou à votre dentiste.



Lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations ou quelques jours, laissez couler l'eau avant de la consommer.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude. Faites le entretenir régulièrement.

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

Pour plus de renseignements

Voir coordonnées sur la facture

**QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?**

Réseau de : RESEAU NORD

Exploité par : DIXMONT LES BORDES SIAEP

**RÉSULTATS D'ANALYSES 2014**

**BACTÉRIOLOGIE**

Recherche de bactéries dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de transport.

très bonne qualité

**DURETÉ (ou TH)**

Elle représente la quantité de calcium et de magnésium présente dans l'eau qui est liée à la nature géologique des sols, elle est sans incidence pour la santé.

La dureté s'élève à 24 degrés français.  
Il s'agit d'une eau dure

**PESTICIDES**

Substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l pour chaque molécule.

Maxi mesuré : 0,09 µg/l conforme

**NITRATES**

L'excès de Nitrates dans les eaux est le plus souvent lié à la fertilisation des cultures ou à l'épandage d'effluents d'élevage. La teneur à ne pas dépasser est fixée à 50 mg/l

La teneur moyenne s'élève à 22 mg/l (max : 24 mg/l)

**pH**

Si le pH est supérieur à 7 et la dureté élevée l'eau peut entartrer les canalisations. Si le pH est inférieur à 7 l'eau favorise la dissolution des métaux des canalisations et robinets.

Le pH est en moyenne de : 7,6

**INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**

Il est conseillé de ne pas consommer une eau trouble.

**CONCLUSIONS**

Bactériologie : très bonne qualité.

Physico-chimie : conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

## Séance du 20 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le 20 octobre à 18 heures, le comité, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc BOTIN, Président.

Présents : BOTIN Marc, HAUER Claude, CHICOUARD Henri, PIERRET Jean-Claude, PATTYN Viviane

Absents excusés : ADAM Marc ayant donné pouvoir à BOTIN Marc

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité. Le compte rendu du 22 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

### Tarifs de l'eau

Le comité décide à l'unanimité de modifier le prix de l'eau comme suit :

- Abonnement : 50 €
- Du 1<sup>er</sup> au 100<sup>ème</sup> m<sup>3</sup> : 1.30 €
- A partir du 101<sup>ème</sup> : 1.00 €

Ces tarifs seront applicables pour les consommations facturées en 2017.

### Agence Technique Départementale

Monsieur le Président présente la création de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE initiée par le Département lors de son assemblée délibérante.

L'objectif de l'Agence Technique Départementale sera d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments.

L'Agence Technique Départementale est un établissement public administratif en application de l'article L5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'AGENCE, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Comité,

**Décide** d'adhérer à l'Agence Technique Départementale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**Adopte** les statuts de l'Agence Technique Départementale tels qu'ils ont été votés lors de la

session de l'Assemblée Départementale du 19 décembre 2014 et annexés à la présente délibération,  
**Désigne** Monsieur BOTIN Marc pour représenter le syndicat au sein des instances décisionnelles de l'Agence Technique.

### Prise en charge des branchements de défense incendie par les communes

Le comité décide, à l'unanimité, d'instaurer un tarif pour le branchement et raccordement au réseau de défense incendie des communes fixé à 850.00€

### Convention pour la télétransmission des actes

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L.2131-1, L.3131-1 et L.4141-1 disposant que la télétransmission des actes peut s'effectuer par voie électronique ;

VU l'article 139 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, validant le principe même de télétransmission ;

VU le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif aux principes généraux de télétransmission : recours par les collectivités à des dispositifs de télétransmission devant garantir l'identification et l'authentification de la collectivité émettrice, l'intégralité et la sécurisation des flux ; norme d'échange et cahier des charges définis par le ministère ; procédure d'homologation ; convention locale entre les collectivités et le représentant de l'Etat ;

VU l'arrêté ministériel du 26 octobre 2005 approuvant le cahier des charges de la télétransmission et fixant la procédure d'homologation des dispositifs de télétransmission ;

CONSIDERANT qu'afin de permettre la dématérialisation des actes administratifs du syndicat transmis au contrôle de légalité, il est nécessaire de recourir à la télétransmission homologuée susceptible d'assurer l'identification et l'authentification du syndicat, l'intégrité, la sécurité et la confidentialité des données.

Le comité, après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser l'adhésion du syndicat au programme ACTE et autorise le président à signer la convention et tous les autres documents nécessaires à la mise en place.

Etude de M<sup>r</sup> **MAURICE BOURGIGNON**, Notaire à Dixmont  
canton de Villeneuve-sur-Yonne (Yonne)

Dans cette affiche de 1903, le lecteur trouvera  
une fidèle description du Château de Dixmont  
et de la ferme de Champbalay

# CHATEAU DE DIXMONT ET FERME DE CHAMPBALAY A VENDRE PAR ADJUDICATION

*Le Dimanche 8 Novembre 1903, à 2 h. du soir*  
**A DIXMONT**, en l'Etude et par le Ministère de **M<sup>e</sup> BOURGIGNON**, Notaire





Le matériel de la commune n'étant plus aux normes, la commune a fait l'acquisition en fin d'année d'un tractopelle FIAT KOBELCO au prix de 21 600.00 €.

Un nid de frelons a été remarqué par les habitants de la rue des Chevaliers. La commune a fait intervenir la Société CORBERON et Mr FAUVIOT pour la destruction de ce nid, dangereux pour la population.

Coût de l'opération pour la commune : 624.00 €



**Art-Déco-Ball**

Deco et sculptures avec ballons

Lâcher de ballons

Artificier

07 89 77 39 89

bernard.communiblox.fr

Husqvarna Jonsered Staub TORO YANMAR

**FAVROT**  
Motoculture

VENTE • ENTRETIEN • SAV

18 route de Branches - 89113 GUERCHY - 03 86 73 71 76 - Ouvert 6j/7 - [www.favrot-motoculture.fr](http://www.favrot-motoculture.fr)

## En 2015 : Mariages

- Le 30 avril : Mr THIEFFINE Gérard et  
Mme CREBOIS Patricia
- Le 1<sup>er</sup> août : Mr BERTHOT Nicolas et  
Mme CLERC Stéphanie
- Le 08 août : Mr FLEURY Sébastien et  
Mme DUBOSCQ Emilie

## Naissances

- Le 30 mars : PREVOST Kemy
- Le 16 avril : GALLIEN Mayron
- Le 02 mai : SAUTONIE Lyana
- Le 02 Juillet : SOUCHET Lola
- Le 09 septembre : CHICOUARD Nolwenn
- Le 21 septembre : GAUDIN Thelia
- Le 20 novembre : DESPERRIER Clotilde
- Le 20 novembre : PREVOST Lucas
- Le 23 novembre : CHALONS Cléana

## Baptême civil

- Le 1<sup>er</sup> Août 2015 : BERTHOT Nathanaël

## Décès

- Le 1er février : Mr GUADAGNINI Antonio
- Le 07 février : Mme VALENSI Amélie
- Le 16 février : Mr GEORGE Marcel
- Le 19 mars : Mme LAURANSOT Veuve SEGARD Marie
- Le 29 mars : Mme CHASTRAGNAT Veuve VASSARD Louise
- Le 07 avril : Mme ANDRIEU Veuve DESPLATS Jeanne
- Le 06 juin : Mr STRACK Jean-Pierre
- Le 20 Juillet : Mr FLET Pierre
- Le 02 août : Mr DAUCHY Max
- Le 29 août : Mr MONTMORY Claude
- Le 30 août : Mme GUILLERMET Veuve MONTMORY Monique
- Le 19 octobre : Mr FRANJOU Pierre
- Le 19 octobre : Mme BERTRAND Veuve RELIN Paulette
- Le 28 octobre : Mme BEUGNON Veuve LEFORT Marie
- Le 25 novembre : Mr ROUSSANNE Albert
- Le 27 novembre : Mr RALLU Guy
- Le 21 décembre : Mme MARSELLA Veuve PERIER Lisette
- Le 21 décembre : Mr THOMAS André
- Le 23 décembre : Mme TOUPANCE Yvonne



Mr Mme BERTHOT



## Séance ordinaire du 09 décembre 2015

L'An deux mil quinze, le 09 décembre à 19 heures, le Comité d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Nelly LEMAÎTRE, présidente.

**Absent(s)** : GAMBIER Benoit : pouvoir donné à Stéphanie BERTHOT, PRIAULT Joël.

**Secrétaire** : PATTYN Viviane

Le compte-rendu de la dernière réunion est accepté.

### **N° 01-12-2015 – REPAS LOCAVORES : POINT SUR LES RÉPONSES ET TARIF**

Lors de la dernière réunion en août, il avait été évoqué la proposition de la société de restauration actuelle concernant les repas locavores : des repas élaborés dans une cuisine pouvant confectionner pas plus de 1000 repas par jour et constitués d'aliments locaux et avec une façon de faire plus « maison ».

Un questionnaire a été distribué à tous les enfants fréquentant la cantine, en n'omettant pas de mettre que ce type de repas coûterait 0.50 € de plus par repas non pris en charge par le SIVOS.

Tous les parents ont répondu, les résultats sont de :

- 57 favorables,
- 24 défavorables,

soit 70.38 % pour la mise en place de ces repas locavores.

Etant donné le résultat sans équivoque, la présidente propose de contacter trois sociétés avec un cahier des charges bien défini. Une annonce dans le journal sera publiée si cela est obligatoire (attente d'une réponse de la Sous Préfecture), pour commencer au 1<sup>er</sup> février 2016 avec une augmentation du tarif de cantine de 0.50 € (soit 3.90 € au lieu de 3.40 €) à cette même date.

Suivant la société qui sera retenue, il lui sera demandé si la cuisine peut être visitée par quelques parents d'élèves.

Marie-Joseph JARDIN s'inquiète du prix lorsque le bio sera imposé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : cette question sera donc posée par la présidente aux trois sociétés.

➔ La proposition de la présidente est acceptée à l'unanimité : les membres du comité la chargent de signer tous documents relatifs à ces repas. Un mot sera envoyé à tous les parents d'élèves concernés.

### **N° 02-12-2015 – DÉCISION MODIFICATIVE**

Afin de payer les dernières factures de l'année, il convient de virer 6 000 € sur le chapitre 011 : ce manque provient notamment du fait que les réparations du car ont été très élevées (plus de 7 000 €).

La Présidente propose la Décision Modificative suivante :

- 61551 « Entretien de matériel roulant » : + 6 000 €
- 6413 « Personnel non titulaire » : - 1 590 €
- 65734 « Subventions fonctionnement » - 1 200 €
- 7473 « Subventions du Département » + 1 810 €
- 7067 « Redevances et droits des services » + 1 400 €

➔ Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **N° 03-12-2015 – MODALITÉ D'INSCRIPTION AUX NAP**

Les agents s'occupant des NAP se plaignent du fait que la moitié des enfants ne viennent pas régulièrement à cette activité ce qui engendre des problèmes d'organisation puisque l'enfant qui vient que de temps en temps, soit suivant un planning, soit qu'un jour dans la semaine ne peut pas faire l'activité dans son intégralité. De ce fait :

- L'enfant prend l'activité en cours ou ne la finit pas,
- Les agents sont obligés de faire l'activité de l'enfant jusqu'à ce que le retard soit rattrapé et ne peut donc pas s'occuper des autres au mieux,
- Il est très difficile de savoir qui vient et quand, et donc combien de fournitures acheter,
- Si l'enfant ne vient pas en fin de semaine : il repart sans le résultat de cette activité.

Elles demandent si une inscription à la semaine est possible, c'est-à-dire que l'enfant soit présent la semaine entière comme cela se fait pratiquement dans toutes les autres NAP des alentours.

Les membres sont divisés :

- Ils comprennent les agents concernant la difficulté à s'organiser et à être attentifs à tous ces enfants qui n'en sont pas au même point dans l'activité,
- Ils comprennent les parents qui ont souvent des horaires compliqués et un planning à la dernière minute.

.../...

Après en avoir discuté, Nelly LEMAÎTRE propose une inscription à la semaine, c'est-à-dire que l'enfant devra être obligatoirement présent la semaine entière ou pas du tout (sauf maladie ou soutien scolaire ou rendez-vous médicaux), à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016 afin que les parents puissent avoir le temps de trouver une solution en attendant :

→ Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**N° 04-12-2015 – INDEMNITÉS DE LA TRÉSORIÈRE** La trésorière a envoyé l'état de son indemnité de conseil pour l'année 2015 (égarée à ce jour). Elle demande aux membres du comité s'ils sont d'accord pour la lui verser en janvier 2016 :

→ Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **05-12-2015 – CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL**

Le contrat signé en 2012 avec la SOFCAP arrive à échéance le 31 décembre prochain.

La présidente informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'YONNE a négocié un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge et qu'il a communiqué au syndicat les résultats la concernant (contrat CNP/SOFCAP).

La présidente demande aux membres s'ils acceptent la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2016)

- Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L. :
  - o Risques garantis : Décès, AT/MP, CLM/CLD, CMO, Maternité
  - o Conditions : 6.46% pour CNP/SOFCAP
  - o Franchise de 15 jours en maladie ordinaire
- Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires :
  - o Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité-Paternité-Adoption ; maladie ordinaire
  - o Conditions : 1.03% pour CNP/SOFCAP
  - o Franchise de 15 jours en maladie ordinaire
- Reversement des frais de gestion du CDG :
  - o Conditions : cotisation forfaitaire annuelle de 0.15% de la masse salariale de la collectivité pour le CDG

→ Les membres du comité acceptent cette proposition à l'unanimité et autorisent la présidente à signer le contrat.

### **06-12-2015 – CREATION DU POSTE D'ATSEM 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Centre de Gestion a envoyé ces dernières semaines les tableaux des avancements d'échelons et de grades pour l'ensemble des agents et des collectivités.

Elisabeth YVON, ATSEM 1<sup>ère</sup> classe, peut prétendre vu son ancienneté dans ce poste au grade supérieur, à savoir : ATSEM 2<sup>ème</sup> classe, et ce, dès le 15 décembre prochain. La présidente demande aux membres s'ils acceptent cet avancement de grade à cette date :

→ Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

- **NAP Départ Nadège** : Nelly LEMAÎTRE informe les membres présents que Nadège DA CONCEICAO a dû quitter son poste au 25 novembre dernier car son époux a été muté dans le Loiret. Par conséquent, il n'y a plus que deux agents aux NAP mais il n'y a qu'une moyenne de 25 enfants. Par conséquent, la présidente souhaite attendre de voir si les activités manuelles sont réalisables avec deux agents avant d'en embaucher une autre. Elle propose également de prendre un ou deux abonnements de magazines pour ce type d'activités.
- **Réunion NAP** : la réunion entre agents chargés des NAP au sein du canton a été annulée faute de participants.
- **Départ Estelle** : Estelle CHICOUARD devrait quitter son poste au 1<sup>er</sup> janvier prochain pour un congé de disponibilité d'un an : le Centre de Gestion devrait nous faire part de l'avis de leur commission ces prochains jours. De ce fait, il n'y aura plus que deux agents aux NAP également mais il semblerait que cela soit tout à fait possible. Pour le reste, c'est Isabelle DA SILVA, déjà employée au syndicat sous contrat, qui devrait la remplacer.

## Syndicat d'initiative

### Ses activités passées

- Dimanche 4 octobre, le SID était présent au Prieuré de l'Enfourchure au traditionnel Salon d'automne, où l'on a noté la visite du sénateur entouré des notables de l'APPO, tous épatés par « *la cité fortifiée de Dixmont* » reconstituée telle qu'elle était au XVIème siècle... Le même jour, se déroulait une journée consacrée à évoquer le chemin de fer de Sens à Troyes, avec marche à pied sur la voie ferrée de la station de Bagneaux à la gare de Villeneuve-l'Archevêque.



- Samedi 31 octobre, en matinée, la cueillette de champignons dans les bois environnants était conclue par une exposition des champignons récoltés et une collection de baies sauvages ; l'après-midi, Pierre Germond nous entretenait des oiseaux de l'Yonne, département pionnier de la LPO.



- Dimanche 13 décembre, s'est tenu le troisième Salon d'hiver « *Livres anciens, Vieux papiers et Cartes postales* » où l'on a retrouvé tous les fidèles « chineurs » locaux et autres venus des départements voisins, de nouveaux exposants assurant une offre renouvelée. Occasion pour les amateurs éclairés de croquer un véritable « oth'dog » !

### Pour rejoindre le SID

Rappelons que l'adhésion au SID (adhérent isolé : 14 € ; couple, famille : 18 €) donne droit à *Initiatives dixmontoises*, publication conjuguant histoire locale, découverte du patrimoine et actualités, paraissant tous les trimestres en version soit papier en noir et blanc, soit numérique et en couleurs ; les adhérents bénéficient aussi de prix réduits pour des repas organisés par le SID.

Adhérent ou non,  
pour être informé des activités du SID, voir notre site : <http://dixmont.free.fr>  
Communiquez-nous votre adresse e-mail à [villagedixmont@yahoo.fr](mailto:villagedixmont@yahoo.fr) pour recevoir nos messages,  
en particulier les programmes de nos manifestations et leurs comptes-rendus en photos.

# Attention à partir du 1er Janvier 2016

Le syndicat mixte du Villeneuvien mène un programme d'amélioration et d'optimisation des collectes. Dans ce cadre, les jours de collecte d'une ou de plusieurs de vos 3 poubelles sont modifiés. L'enjeu principal pour notre collectivité est d'optimiser les trajets des camions qui effectuent les collectes des poubelles en porte à porte en leur faisant parcourir le moins de kilomètres possible (20 000 kilomètres en moins par an sur l'ensemble des collectes) donc consommer moins de carburant en réduisant les rejets polluants et aussi maîtriser les coûts.

C'est pourquoi il a été décidé de passer à **une collecte tous les 15 jours** (sauf pour Villeneuve sur Yonne bourg pour des raisons techniques, voir plan) pour les ramassages des bacs bleus et jaunes **voir tableau ci-dessous**.

Collecte sélective (Bacs jaunes et Bleus)	Semaine impaire	Semaine paire
SAINT DENIS LES SENS & SOUCY	LUNDI	
ARMEAU & ETIGNY	MARDI	
VERON & PASSY		LUNDI
LES BORDES & DIXMONT		MARDI
VILLENEUVE-SUR-YONNE BOURG	MERCREDI	
VILLENEUVE-SUR-YONNE PERIPHERIE	JEUDI	
PIFFONDS & BUSSY LE REPOS	VENREDI	
HAMEAUX de VILLENEUVE-SUR-YONNE		JEUDI
ROUSSON & CHAUMOT		VENREDI

Pour les ordures ménagères, certaines communes ont décidé de supprimer leur collecte estivale (Villeneuve sur Yonne) ou de passer en collecte une fois par semaine (Villeneuve sur Yonne périphérie), le bourg reste en collecte deux fois par semaine pour des raisons techniques.

Collecte des ordures ménagères	1 fois par semaine
ARMEAU - VILLENEUVE-SUR-YONNE - hameaux + périphérie	LUNDI
SAINT DENIS LES SENS - VERON - VILLENEUVE-SUR-YONNE bourg	MARDI
SOUCY période estivale du 01/06 au/ 31/08	MARDI
PIFFONDS - BUSSY LE REPOS - ROUSSON - CHAUMOT	MERCREDI
LES BORDES - DIXMONT - ETIGNY	JEUDI
VILLENEUVE-SUR-YONNE BOURG - SAINT DENIS LES SENS - PASSY - SOUCY	VENREDI

### Pour Villeneuve sur Yonne:

La collecte d'ordures ménagères du bourg se fera deux fois par semaine le mardi et le vendredi.

Le trait rouge délimite le bourg sur le plan

Le reste de Villeneuve sur Yonne et les hameaux seront collectés une fois par semaine le lundi.



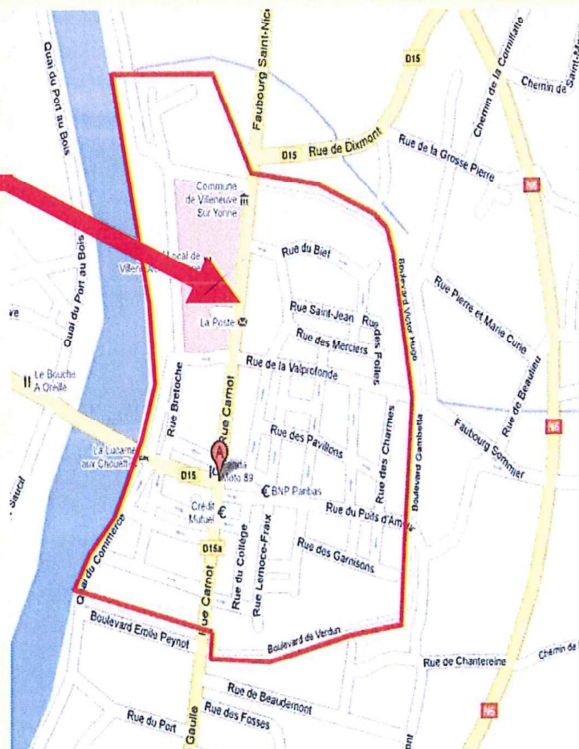
[www.syndicat-mixte-ctdm.com](http://www.syndicat-mixte-ctdm.com)

Votre contact: Jean-Pierre GOUYON

Tél: 06 84 12 49 13

Email: [ambadettri@gmail.com](mailto:ambadettri@gmail.com)

Secrétariat du syndicat mixte : 03 86 87 25 69



## Association culturelle et sportive

L'Association Culturelle et sportive participe depuis quelques années déjà à la vie et au développement culturel et sportif de la commune.

Nous nous réunissons chaque semaine le lundi après-midi de 15h45 à 16h45 à la salle des fêtes pour la gymnastique volontaire. L'animateur Fabien nous transmet sa bonne humeur et son savoir-faire. Les cours commencent par un échauffement, puis divers exercices d'abdominaux et d'étirements, les exercices varient à chaque cours pour ne laisser aucune partie du corps inactive.

Nous pouvons suggérer d'autres activités, soit la marche à pied, des concours de pétanque, des parties de ballons.

Les personnes qui participent aux « ateliers » se réunissent le jeudi après-midi à la salle des fêtes de 14h à 17h30, pour y pratiquer diverses activités : peinture à l'huile, tricot, jeux de cartes. Si vous avez envie d'étendre ces activités, nous restons ouverts à toutes vos suggestions.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mme Mady GOMBAULT au tél : 03 86 96 00 55.



*emmanuel.crette@wanadoo.fr*  
**06.16.33.68.19**



**Viande d'agneau en direct  
du producteur**

**Cretté Emmanuel  
Ferme de Champbalai  
89500 DIXMONT**

**Agneau disponible en caissette,  
demi-caissette (13€/kg) ou  
entier pour méchoui (11€/kg)**



Caissette entière (16 – 18 kg) : 2 gigots, 2 épaules, côtes, côtes filets, collier, viande à ragoût, abats.

Les colis sont préparés en abattoir agréé.

Les commandes sont à retirer à la ferme ou peuvent être livrées sur un lieu de regroupement.

## Ballade en Pays d'Othe

Au long de mes champs et bois  
Voilà que l'on parle de moi,  
On dit que belle est ma forêt  
Et qu'ingrats sont mes guérets  
Des femmes et hommes y évoluent  
Labyrinthe de routes et de rues,  
Ne pas ignorer leur labeur  
Apportant tant de saveurs

Ouvrez les yeux : Bussy en Othe  
Bligny-en-Othe  
Paroy-en-Othe  
St Mards-en-Othe

Laissez les propres mes sous-bois et sentiers  
Chemins de plaine ou bien forestiers  
Laissez les propres dans le calme et la douceur  
Dans les Centaines : Venez de partout promeneurs

Comme la montagne je n'ai pas  
De multiples sites pleins d'éclats,  
Mais j'offre à celles et ceux qui osent  
Quantité de petites choses  
Aussi bien que la proche Champagne  
Dispersés dans ma campagne  
Quelques monuments de valeur  
Et en rester tout songeur.

Ouvrez les yeux : Bucey-en-Othe,  
Nogent-en-Othe  
Coursan-en-Othe  
Et Boeurs-en-Othe



Profitez- en même par matinées brumeuses  
Vers Malgouvernes sans oublier les Rageuses  
Seul ou en groupe dans mes vallons sur mes hauteurs  
Dans la Briffe : Venez de partout promeneurs.

Aux blancs à pics vertigineux  
J'oppose mes chênes majestueux  
Au sable des plages surpeuplées  
Le doux parfum de mes allées.  
Du midi pas la chaleur  
Ni des bords de mer la fraîcheur  
Mais des vallonnements charmeurs  
A parcourir à n'importe quelle heure

Ouvrez les yeux : Villemoiron-en-Othe  
Bercenay-en-Othe  
Maraye-en-Othe  
Et Aix-en-Othe  
Et la Forêt d'Othe

A chaque saison venez donc courber l'échine  
Dans le Mileu, les Abbesses ou Courbépine,  
Des courbatures et aussi de la sueur  
J'en vau la peine : Venez de partout promeneurs.

*Claude THORELLE*

**Art-Déco-Ball**

Déco et sculpture avec ballons  
Lâcher de ballons  
Artificier K4-C4-T2a2  
Mariage, anniversaire, inauguration...  
(Particuliers, associations, entreprises...)

89510 VERON    bernard.cornu@bbox.fr    07 60 77 29 89

Husqvarna    Jonsered    Staub    TORO    YANMAR

**FAVROT Motoculture**

VENTE • ENTRETIEN • SAV

18 route de Branches - 89113 GUERCHY - 03 86 73 71 76 - Ouvert 6J/7 - [www.favrot-motoculture.fr](http://www.favrot-motoculture.fr)

## Festival des chorales – Eglise de Dixmont du 22 au 28 mai 2016 organisé par l'A.P.P.E.D.

### - Dimanche 22 mai à 16 heures :

- ✓ « La Cigale » Chorale d'Auxerre
- ✓ « Arpège » chorale de la Roche Saint Cydroine  
30 choristes 2 musiciens - Chansons françaises

### - Vendredi 27 mai à 20h30 :

- ✓ « Croq'Notes » Chorale de Brion - Chants Gospel

### - Samedi 28 à 20h30 :

- ✓ « Notes en Othe » Chorale de Cerisiers
- ✓ « Chorale du Florentinois » Saint-Florentin



PEINTURE - DECORATION - REVETEMENTS SOLS & MURS - RAVALEMENT - VITRERIE  
- POSE PARQUET MASSIF & FLOTTANT - PONÇAGE ET VITRIFICATION DE PARQUET -  
AMENAGEMENT - CLOISON - ISOLATION - PLAFOND TENDU - FERMETURE PVC &

tel 03 86 96 02 93  
06 59 86 41 84

89500 LES BORDES  
sarl.droin@orange.fr

INFOS DIVERSES



# Soyez Méfiant et Observateurs

## RAPPEL

**Personne ne peut se réclamer de la mairie et aucune entreprise n'est missionnée pour intervenir chez vous. Chacun se doit d'être vigilant.**

**Les différents acteurs des services publics (pompiers, SIVU, facteur...) se doivent d'être en tenue ou déclarer leur identité. Il y aura toujours des personnes malveillantes qui tenteront d'abuser des personnes fragiles.**

## **ALORS RESTEZ VIGILANTS !!**

- Ne faites pas entrer d'emblée un inconnu
- Exigez une carte professionnelle ou un justificatif d'intervention avant de laisser entrer,
- Ne donnez pas de renseignement sur vous ou votre foyer, sur vos activités et vos absences,
- Refixez un rendez-vous sur lequel vous ne serez pas seul,
- N'hésitez pas à contacter le service compétent pour confirmer la visite,
- Notez les coordonnées du ou des visiteurs,
- Ne les laissez jamais seuls chez vous ni dans une pièce,
- Ne leur montrez pas où vous rangez argent et bijoux.

## Donner un coup de pouce à ses petits-enfants

Plusieurs moyens s'offrent à vous pour aider l'un de vos petits-enfants à s'installer ou à faire face à une dépense importante.

Lorsqu'ils envisagent de consentir une donation à un petit-fils ou à une petite-fille, les grands-parents doivent prendre le temps de rechercher la solution la mieux adaptée à leurs objectifs et à leurs moyens.

Le notaire saura les conseiller et leur proposera parfois des solutions auxquelles ils n'avaient pas pensé, comme la donation temporaire d'usufruit. Le notaire saura aussi évaluer le montant dont le donateur peut disposer sans risque d'empiéter sur les droits de son conjoint ou de ses enfants. Enfin, il pourra conseiller les grands-parents sur la forme à donner à leur geste généreux.

La donation est souvent préférable au don manuel.

Du point de vue fiscal, le barème des droits dûs au fisc est le même que pour les donations aux enfants (de 5 à 45 % selon la tranche), après application d'un abattement de 31 395 euros. Si la donation porte sur une somme d'argent, elle bénéficie en outre d'une exonération du même montant, à une double condition : le donateur doit avoir moins de 80 ans et le donataire doit être majeur (ou mineur émancipé). Au total, 62 390 euros sont alors exonérés d'impôts. Chacun de ces avantages se renouvelle tous les 15 ans.

Un prêt est plus simple à mettre en place qu'une donation, et présente aussi l'avantage de ne pas favoriser un descendant par rapport aux autres si tel n'est pas le souhait des grands-parents. Même en famille, un écrit mentionnant la date du prêt, le montant et les modalités de remboursement est indispensable pour clarifier les intentions du prêteur. Au-delà de 760 euros, le contrat de prêt doit être déclaré à l'administration fiscale. Il peut également être enregistré auprès des services fiscaux, ce qui lui donnera date certaine. Cette formalité sera effectuée par le notaire si l'on recourt à l'acte notarié, qui permet de se prémunir contre toute contestation.

N'hésitez pas à contacter votre Notaire.



**MON OPTICIEN**  
**MES ACCENTS FRANCHEMENT TRICOLORES**

MA SÉLECTION DE VERRES  
**ORIGINE FRANCE GARANTIE\***

**VISION PLUS**  
7 place de la République  
89500 VILLENEUVE S/YONNE

VISION plus  
OPTICIENS

350 magasins à retrouver sur vision-plus.fr

\* Votre opticien Vision Plus vous propose une sélection de verres correcteurs certifiés Origine France Garantie (BVCEI - 0019358) parmi la collection de verres ZEN. Les verres correcteurs sont des dispositifs médicaux qui constituent des produits de santé réglementés portant à ce titre le marquage CE. En cas de doute, consultez un professionnel de santé spécialisé. © Marc Thibault / Figure. Ciel - KOS RCS Versailles 491 406 186 - Nov 2016 - Ref. monture - AIT 16101



**AD GARAGE EXPERT ALARY**

**RÉPARATIONS TOUTES MARQUES  
MÉCANIQUE - CARROSSERIE**

**ACHAT - VENTE  
NEUF ET OCCASION**

AD, la bonne idée pour l'entretien de votre auto

- VIDANGE
- FREINAGE
- PNEUMATIQUES
- AMORTISSEURS
- ECHAPPEMENT
- CLIMATISATION
- DIAGNOSTIC
- PARALLELISME
- DISTRIBUTION
- RESTAURATION VH

Votre garantie constructeur est préservée !

Thierry Gérard  
Cathy Seobois  
Nicolas Technicien  
Florian Mécanicien  
Jean-Christophe Mécanicien  
Romain Apprenti

51 avenue de la Gare - 89510 Vâron  
Tél : 03 86 97 42 29 - Fax : 03 86 96 84 39 - E-mail : garage.alary@bbox.fr

**NUMEROS D'URGENCE :** **15** SAMU **18 ou 112** POMPIERS **17** POLICE  
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

## DEFIBRILLATEUR :

**RAPPEL :** Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M.Mme.Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

**Jean-Yves LAISNE 3 rue Blanche** ..... **03 86 96 01 95**  
**MAIRIE 7 rue de la Mairie** ..... **03 86 96 02 13**  
**Fabien COULAUD 7 rue de l'église**..... **03 86 96 01 63**  
**Henri CHICOUARD 10 rue des Chevaliers**..... **06 78 48 62 82**  
**Marc PERRAUT 8 rue des Chevaliers**..... **03 86 96 01 99**

## ASSISTANTE SOCIALE :

Centre d'Action Médico-social de Sens urbain

Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens ..... **03 86 83 67 00**

**CONCILIATEUR :** Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous..... **03.86.83.91.00**

auprès du Tribunal d'Instance de SENS

Permanence à Villeneuve sur Yonne le 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

**SOS FEMMES BATTUES** ..... **3919**

**ENFANCE MALTRAITEE** ..... **0 800 054 141 ou 119**

**SAMU SOCIAL**..... **115**

**EDF**..... **0 810 333 089**

**SERVICE D'EAU POTABLE :** Monsieur DESVAUX, le fontainier : ..... **06 24 43 33 82**

**ASSAINISSEMENT :** Régie ANC PUISAYE FORTERRE ..... **03 86 44 80 10**

115, avenue du Général de Gaulle – 89130 TOUCY

## SM FOURRIERE DU SENONAI :

Contacteur la Mairie ..... **03 86 96 02 13**

En dehors des heures d'ouverture du secrétariat..... **06 08 27 05 56**

Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne..... **03 86 87 11 17**

**ADIL :** (Agence Départementale d'Information sur le Logement) ..... **03 86 72 16 16**

58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : [www.adil.org/89](http://www.adil.org/89)

**ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE** (Villeneuve sur Yonne)..... **03 86 96 56 46**

Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles ..... e-mail : [asso.am89@wanadoo.fr](mailto:asso.am89@wanadoo.fr)

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL** (ADMR)..... **03 86 53 58 58**

56 bis Avenue Jean Jaurès BP 10215 89003 AUXERRE Cedex ..... e-mail : [info.fede89@admr.org](mailto:info.fede89@admr.org)

**INFIRMIER :** M. Fabien COULAUD à DIXMONT..... **03 86 66 05 49**

Rédaction et mise en page effectuées par nos soins

Contact : Mairie de DIXMONT

7 rue de la Mairie

89500 DIXMONT

E-mail : [mairiedixmont@orange.fr](mailto:mairiedixmont@orange.fr)

Site internet : [www.dixmont-yonne.fr](http://www.dixmont-yonne.fr)

Dépôt légal à la parution



Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR

26, boulevard Kennedy

89100 SENS

Tél. 03 86 65 04 78

Fax 03 86 65 07 84

## MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Marc BOTIN, le Maire 03.86.96.09.98/06.19.97.58.88  
 Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint 03.86.96.08.71  
 Henri CHICOUARD, 2ème adjoint 03.86.96.07.22  
 Denise SIMON, 3<sup>ème</sup> adjoint 03.86.96.02.27  
 Monique MOLLENS, 4ème adjoint 03.86.96.01.83

## LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes

Responsable : Mme Marie-Joseph JARDIN

### TARIFS

**Résidents de la commune** : 1 journée 140€, un week-end 200€

**Résidents hors commune** : 1 journée 200€, un week-end 275€

La consommation électrique sera facturée

1 journée de location de 9h à 9h le lendemain  
 Le week-end de location de 9h le samedi à 9h le lundi

Contactez la Mairie au 03.86.96.02.13

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Président Marc BOTIN 03.86.96.09.98  
 1<sup>er</sup> Vice-Président Claude HAUER 03.86.96.04.95  
 2<sup>ème</sup> Vice-Président Henri CHICOUARD 03.86.96.07.22

En cas de fuite ou de problèmes techniques

Le fontainier Sylvain DESVAUX 06.24.43.33.82

Secrétariat : Mairie de Dixmont 03.86.96.02.13

E-mail : [siepadixmontlesbordes@orange.fr](mailto:siepadixmontlesbordes@orange.fr)

## SIVU DES ORDURES MENAGERES

Président Mr MATHEY  
 1<sup>er</sup> Vice-Président Mr PASQUIER  
 2<sup>e</sup> Vice-Président Mr Cordier

Ambassadeur Jean-Pierre GOUYON 06.84.12.49.13  
 e-mail : [ambasdetri@gmail.com](mailto:ambasdetri@gmail.com)

Secrétariat : 20 rue de Valprofonde 89500 Villeneuve sur Yonne  
 Téléphone : 03.86.87.25.69

Ouvert de 14 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi

E-mail : [syndicatsintercommunaux2@wanadoo.fr](mailto:syndicatsintercommunaux2@wanadoo.fr)

Site internet : <http://syndicat-mixte-ctdm.com>

**Déchetterie de ROUSSON** 06 84 12 49 13

Ouverture tous les jours du lundi au samedi : de 9h à 12 h et de 13h30 à 16h30 ou 17h30 (du 1er avril au 30 septembre)

**Un bac à textile est à votre disposition aux Bordes (vers le lavoir)**

## OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi et mardi de 14h30 à 18h  
 Mercredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30  
 Jeudi de 14h30 à 19h  
 Vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 18h  
 Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 9h00 à 12h00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19

E.mail : [mairiedixmont@orange.fr](mailto:mairiedixmont@orange.fr)

Site internet : [www.dixmont-yonne.fr](http://www.dixmont-yonne.fr)

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du Lundi au Jeudi de 14h30 à 17h30  
 Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 9h30 à 11h30

Tél. : 03.86.96.03.81

## LA BIBLIOTHEQUE

2ème jeudi de chaque mois  
 de 14 h 30 à 16 h 30 à la MAIRIE (salle en haut à gauche)

Annie CHICOUARD vous y attend

## VIE PAROISSIALE

*Maison Paroissiale,*

48 rue du Gal de Gaulle 89320 Cerisiers

Tél. : 03.86.96.21.34/09.79.00.92.55

Permanence : le mardi de 14h à 18h à Cerisiers

Pour rencontrer le Père Jean-Eric AGBOBLI :

Le mardi de 15h30 à 19 h

E-mail [paroisse.cerisiers@orange.fr](mailto:paroisse.cerisiers@orange.fr) Site internet :

<http://paroises89.cef.fr/cerisiers>

Contactez Annie CHICOUARD au 03.86.96.00.66

## CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie au **03.86.96.02.13**

## ECOLE MATERNELLE et PRIMAIRE DE DIXMONT

03.86.96.02.15

**ECOLE PRIMAIRE LES BORDES** 03.86.96.06.78

## SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Présidente : Nelly LEMAITRE 03.86.96.06.27

Vice-président : Benoît GAMBIER 03.86.96.07.86

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : [sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr](mailto:sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr)

## ASSISTANTES MATERNELLES

BERTHELIN Séverine	21 bis, rue Blanche	03 86 96 07 25
DEMARD Nathalie	29 rue Blanche	03 86 64 01 98
EVEZARD Jocelyne	9 rue Blanche	03 86 96 00 33
FASSIER Emilie	26 rue de la Creugine La Petite Hâte	03 86 96 00 49
GAMBIER Delphine	16 route d'Armeau	03 86 96 07 86
GRENOT Véronique	8 rue du Gumery	03 86 96 08 20
JACQUET Sandrine	12 rue de la Mairie	03 86 96 03 24
PERRAUT Dominique	8 rue des Chevaliers	03 86 96 01 99
SAUTREAU Marie-Christine	22 rue de la Jamauderie - Les Brûleries	03 86 96 07 91



**Est**

**COLAS EST**

**Agence Yonne**

**TRAVAUX ROUTIERS – VRD  
ENROBES ET GRAVILLONNAGE  
ASSAINISSEMENT – EAU POTABLE  
TRAVAUX PARTICULIERS**

Tél : 03.86.53.59.50

Fax : 03.86.53.59.51

@ : yonne@colas-est.com

**CHRONO TP 89**



**Travaux de Terrassement  
et d'Assainissement**

**Travaux Publics**

**Démolition**

**89500 DIXMONT**

**03 86 88 95 19**

Votre professionnel  
de l'électricité

Dépannage - Rénovation - Neuf  
Mise en conformité - Motorisation de portail  
Particulier - Industriel



# PASCAL VASSARD

20 ans d'expérience à votre service

Chemin de la Vallée des Ghénins  
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55  
Port. 06 73 67 46 51

## AUDITION Ludovic DIGUE

votre spécialiste de l'audition  
à Saint-Denis-les-Sens



Ludovic DIGUE Audioprothésiste diplômé d'État  
Diplôme universitaire d'audiophonologie de l'enfant, Paris VI  
Diplôme universitaire d'otologie audioprothétique approfondie, Lyon I

OFFRES SPÉCIALES jusqu'au 31 décembre 2015



TEST<sup>®</sup> et  
ESSAI<sup>™</sup>  
GRATUIT  
chez vous

GARANTIE  
DE PRIX  
et SERVICE  
TIERS PAYANT<sup>™</sup>

OFFRE ÉCO  
à 700 €  
Telle audition de grande  
marque garantie 1 an.

\*selon conditions au centre \*\*sur prescription médicale ORL

**AUDITION CONSEIL Ludovic DIGUE**

3, Impasse Saint-Vincent à ST-DENIS-LES-SENS

Tél : 03 86 83 89 89

Du lundi au vendredi de 8h à 19h

NOUVEAU ! Ouvert le samedi de 9h à 13h



Pour d'informations sur l'audition : [www.auditionconseil.fr](http://www.auditionconseil.fr)

chauss'  
ELEGANCE

CHAUSS'ELEGANCE  
50 rue Carnot  
89500 villeneuve/yonne  
Tél : 09 75 40 89 59

Toute l'actualité,  
les nouvelles collections,  
les promotions sur

[www.horizon-icaunais.com](http://www.horizon-icaunais.com)

